



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2013

### **2013-26** INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION ANNUELLE POUR LE TRAITEMENT DES DT ET DICT DES COLLECTIVITES AYANT DELEGUE AU SYDELA LA MAINTENANCE DE LEURS INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille treize, le jeudi 31 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 25 octobre 2013, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16  
Votants : 16

#### Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte  
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire  
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

#### Suppléants présents:

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

#### Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 4 novembre 2013

Transmis au contrôle de légalité :

## **2013-26** INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION ANNUELLE POUR LE TRAITEMENT DES DT ET DICT DES COLLECTIVITES AYANT DELEGUE AU SYDELA LA MAINTENANCE DE LEURS INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément à la réglementation en vigueur, le SYDELA doit répondre aujourd'hui aux demandes de D.T. / D.I.C.T. portant sur le réseau d'éclairage public des communes et E.P.C.I. lui ayant délégué la maintenance de leurs installations (mise en place du guichet unique).

L'instruction de ces demandes engendre des coûts de gestion pour le SYDELA qu'il convient de répercuter auprès des collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De demander une contribution annuelle aux collectivités pour le traitement de ces dossiers dans les conditions suivantes :
  - 1 € par point lumineux,
  - 2 € par armoire de commande.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

